



La Balme de Sillingy, le 19 juin 2025

DECISION N° 2025-086

Objet : Attribution d'un marché de travaux pour l'aménagement d'une plateforme multisport rue Francis Goddet

Le Maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° 2021-126 du 13 décembre 2021 portant modification des délégations d'attribution du conseil municipal au Maire ;

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 7 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT que la concurrence a joué correctement ;

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement d'une plateforme multisport rue Francis Goddet à la société COLAS France Etablissement d'Annecy domiciliée au 81 route de Clermont à SILLINGY (74330).

Article 2 :

Le marché est attribué pour un montant de 224 767,50 euros HT (DEUX CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-SEPT EUROS ET CINQUANTE CTS).

Article 3 :

La présente décision sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER



Décision du Maire certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 23/06/2025

De sa publication le 23/06/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.